



VICE - PRIMATURE



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
COORDINATION NATIONALE DE LA COMMISSION
DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE EN RDC

PORTEFEUILLE DES IDÉES PROGRAMMES ET PROJETS POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE, LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE ET LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**« On n'obtient pas ce dont on a besoin ou
ce que l'on mérite, on obtient ce que l'on négocie. »¹**

« L'Afrique est non seulement le continent le plus faible émetteur
de carbone par habitant, mais elle abrite également des puits carbonés majeurs.
Les pays africains doivent être dûment indemnisés pour la préservation
de ces actifs mondiaux, notamment via un prix adéquat de stockage du carbone. »

Kinshasa, septembre 2022

¹ Rapport de la Fondation Mo-Ibrahim lors de la conférence Climatique organisée
par l'Africa Risk Capacity Group (ARC), à Addis-Abeba, le 18 août, 2022

Bénéficiaires

- Gouvernement de la RDC
- Communautés locales et Autochtones

Auteurs

- Léonie BAKA BONGOLE, Experte juriste en charge des questions climatiques à la COMIFAC-RDC
Tél : +243 820616024
E-mail : leonibaka@gmail.com
- Paul Valéry EHOTA MULENDA, Expert en Biodiversité et Aires Protégées à la COMIFAC-RDC
Tél : +243 808994133
E-mail : ehotapaul@gmail.com

Responsables COMIFAC-RDC

- Sébastien MALELE MBALA, Coordonnateur National
Tél : +243 815080720
E-mail : semalele@gmail.com
- Blandine NSOMBO, Directeur de Cabinet et Professeur d'Universités
- Clarisse ELEBE MA BILAMA, Chargée de PTF et DT a.i

Destinataires

- Bailleurs des Fonds
- Partenaires au Développement Durable
- Autres

Contributions

- Emmanuelle SAILE SINGA, Experte en charge des projets à la COMIFAC-RDC
Tél : +243 820919555
E-mail : emmasaile36@gmail.com

Responsables GIZ-RDC

- Gabrielle MUNDUKU, Responsable du champ d'action Gestion Durable des Forêts, GDF
- Jean Paul MUKOKO, Conseiller Technique Facilitation Dialogue Politique
- Adolphe BONYANGA, Conseiller Technique Forêts et Services Ecologiques

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	7
2.	CANEVAS DES IDEES PROGRAMMES ET PROJETS CLIMATIQUES EN RDC	10
3.	NOTES CONCEPTUELLES DE QUELQUES PROGRAMMES ET PROJETS CLIMATIQUES EN RDC.....	13
a.	Développement écotouristique autours des AP et dans les CFCL.....	13
b.	Culture du JATROPHA comme l'une de solution durable dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour la protection des écosystèmes forestiers en RDC.....	18
c.	Résilience climatique et agroforesterie dans la cité de Mbankana, facteur d'amélioration durable des conditions de vie des femmes autochtones et locales.....	21
d.	Démarcation participative de limites des Aires Protégées en RDC.....	25
4.	CONCLUSIONS.....	29
5.	ACRONYMES.....	30

1. INTRODUCTION

Le changement climatique est devenu une préoccupation brûlante avec ses conséquences de plus en plus palpables. Chaque année, plus de 196 pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique se réunissent pour négocier la feuille de route et les engagements à prendre pour lutter contre le changement climatique.

En 2015, lors de la COP 21, en France, les pays se sont engagés dans la révision de leur ambition afin de maintenir le réchauffement climatique bien en dessous des 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, au travers la signature de l'Accord de Paris et l'élaboration des Contributions déterminées au niveau national.

Par ailleurs, il importe de rappeler que, en dépit du fait que les communautés africaines représentent 17 % de la population mondiale, l'Afrique ne pèse que 4 % des émissions mondiales de gaz à effets de serre. En revanche, Elle est la plus exposée aux conséquences du changement climatique à cause entre autres de la grande pauvreté de ses habitants et des faiblesses dans les moyens de riposte. En deux ans, 131 événements climatiques extrêmes (tempêtes, sécheresses, inondations, etc.) ont frappé le continent².

2021, considérée comme année décisive à la suite de la COP 26, a déçu à bien d'égards. Malgré quelques avancées, les engagements pris tout au long de la conférence sont jugés insuffisants pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. D'après l'ONU, le réchauffement serait plutôt à +2,7 °C. Il faut donc absolument baisser beaucoup plus vite et plus radicalement nos émissions de gaz à effet de serre.

Face à l'urgence climatique, les signataires de l'Accord de Paris doivent impérativement lors de la COP 27 en novembre 2022, renforcer leurs engagements avec des actions concrètes, notamment dans les domaines ci-après :

Sortir des énergies fossiles

Cause principale du réchauffement climatique, les énergies fossiles mettent en danger 99 % de la population mondiale (OMS). Afin d'entamer une transition énergétique efficace, le GIEC opte pour l'amplification de l'utilisation des énergies renouvelables, de la finance verte, sollicite la mise en place d'une économie circulaire et l'amélioration de la gestion des déchets.

² Banque africaine de développement (BAD) dans son édition 2022 sur les Perspectives économiques en Afrique (PEA), intitulée, « Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique »

Capter les émissions carbonées

À l'heure où la planète ne parvient plus à capter toutes nos émissions de CO₂, le GIEC préconise la création des puits de carbone naturels pour préserver les écosystèmes. Cela passe aussi bien par la plantation d'arbres que par l'utilisation de la technologie pour extraire le CO₂ de l'atmosphère.

Avec ses 150 millions d'hectares des forêts denses, la RDC qui représente plus de 60% du couvert forestier du Bassin du Congo, 2^{ème} massif forestier du monde après l'Amazonie, constitue à cet effet un remède naturel aux effets du changement climatique.

L'agriculture, quant à elle, peut réduire ses émissions et capter celles des autres secteurs, en ayant une meilleure gestion des cultures et des terres.

Augmenter les financements

Les pays développés sont responsables du réchauffement, mais ce sont les pays en développement qui subissent les conséquences de plein fouet. Pour qu'ils puissent faire face aux impacts dévastateurs du changement climatique, les régions développées doivent apporter une aide financière aux pays vulnérables. Le GIEC mise ainsi sur la coopération nationale et internationale.

Par ailleurs, les investissements requis pour limiter le réchauffement sont moins élevés que les répercussions de notre inaction. D'après le rapport, les financements pour la décennie 2020 devraient être « 3 à 6 fois plus importants que les niveaux actuels ».

Les attentes de l'Afrique

Prochaine terre d'accueil, l'Afrique souhaite participer plus activement à la transition énergétique. Le 2 novembre 2021, le président égyptien, Abdel Fattah al-Sissi, précise d'ores et déjà les enjeux de la COP 27. Ce sera « une véritable conférence africaine pour progresser dans des domaines prioritaires tels que le financement climatique, l'adaptation et les pertes et dommages ».

Par ailleurs, l'objectif est d'obtenir les financements nécessaires promis par les pays développés pour faire face au réchauffement climatique. D'après l'ONU, le réchauffement coûte à l'Afrique 7 à 15 milliards de dollars par an.

A cet effet, les pays africains se doivent de développer des projets susceptibles de leur permettre de capter ces fonds.

Dans cette optique, en perspective de la COP 27 sur le Climat, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo avait organisé avec l'appui technique de la Coordination Nationale de la COMIFAC en RDC, du 29 au 30 juillet 2022, la Conférence Nationale sur la Contribution des femmes à l'adaptation et l'atténuation au changement climatique ainsi qu'à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), et leur participation aux instances décisionnelles sur le climat en République Démocratique du Congo.

A l'issue de ces assises, une feuille de route contenant des idées programmes et projets avait été adoptée avec recommandation, de la mobilisation des moyens techniques et financiers nécessaires pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, plusieurs autres idées programmes et projets découlent des ateliers, conférences et échanges avec le secteur public, secteur privé, les ONG locales et les PA et COLO organisés par la COMIFAC-RDC pour la gestion durable des forêts et le développement durable. Ceci, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Président de la République relatives au captage des finances climats lors de la 36ième réunion du Conseil des Ministres, du 14 janvier 2022.

C'est dans ce contexte que la COMIFAC-RDC a élaboré le présent document de compilation des idées programmes et projets pour renforcer la résilience climatique, la transition énergétique juste et la réduction des émissions de gaz à effet de serre en République Démocratique du Congo. Ce document a le mérite d'être un véritable outil de négociation de la RDC avec les autres membres de la communauté internationale sur les questions climatiques.

2. IDÉES PROGRAMMES ET PROJETS D'ADAPTATION ET ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN RDC³

N°	IDÉE-PROGRAMME/PROJET	LIEU D'EXÉCUTION	BUDGET	STRUCTURE RESPONSABLE	OBSERVATION
I.	Secteur 1 : Gestion durable des forêts				
1	Appui institutionnel pour l'harmonisation des politiques et l'amélioration du secteur forestier en RDC	National (à travers les 26 provinces)	3.070.000\$	DGfor, DGF, COMIFAC-RDC	Etat des lieux et perspective, comité de suivi
2	Restauration des paysages forestiers dégradés (1 milliards d'arbres 2023 et 8 millions d'ha 2030, born)		12.000.000\$		
3	Restauration des zones dégradées de la réserve à biosphère de Luki dans la forêt de Mayombe pour l'accroissement du crédit carbone		750.000\$		
4	Afforestation, reforestation et agroforesterie comme moyen de lutte contre la pauvreté, les changements climatiques et l'insuffisance alimentaire et nutritionnelle dans les zones périurbaines de Kinshasa		21 600 000 \$		
5	Estimation du niveau de séquestration du carbone par les forêts classées		800.000\$		Implication de la DGfor
6	Organisation de la revue (audit) légale des titres des concessions forestières de conservation.		250.000\$		Implication de l'ICCN
7	Organisation de la revue (audit) légale des titres des concessions forestières des communautés locales.		250.000\$		
8	Elaboration du Guide méthodologique d'adjudication (appel d'offre) des concessions forestières en RDC.	Kinshasa	150.000\$		
9	Elaboration du Manuel de bonnes pratiques dans l'exploitation forestière		285.000\$		

³ Feuille de route de la Conférence Nationale ODD, Genre et climat du 29 juillet 2022

	artisanale en RDC.								
10	Gestion durable et conservation des écosystèmes forestiers pour une adaptation au changement climatique	National (Provinces forestières)	11.000.000\$						
11	Intégration du genre dans la gestion durable des forêts et la biodiversité.		3.660.000\$				DEP, COMIFAC-RDC		Etat de lieux sur la cellule sectorielle genre
II. Secteur 2 : Protection de l'Environnement									
12	Promotion du paiement de services environnementaux pour la protection de forêts de Mangrove à Muanda et ses environs	Kongo Central	3 000.000\$				Direction Conservation de la Nature, COMIFAC-RDC		
13	Programme national de paiement pour services environnementaux	National	1.500.000 \$						
14	Surveillance environnementale dans le contexte des pandémies, épidémies et zoonose (Ebola et Covid-19)	National (à travers les 26 provinces)	1.986.000\$				Direction établissement Humains et Protection de l'Environnement		Coût indicatif voir PTBA/MEDD
15	Gestion et prévention des risques de catastrophes								
16	Lutte contre l'érosion côtière et renforcement de la résilience de forêts de Mangrove et des communautés côtières de Boma/Muanda aux effets de changement climatique en RDC	Kongo Central	27 000.000\$						
III. Secteur 3 : Gestion durable de la biodiversité									
17	Démarcation participative de limites des Aires Protégées	National	5 000.000\$				ICCN, COMIFAC-RDC		
18	Implication des populations riveraines dans la gestion durable des Aires Protégées (conformément aux us et coutumes)	National (à travers les 26 provinces)	Issue des états généraux de la forêt						Concerner la foresterie communautaire et Aires protégées
19	Lutte contre la carbonisation dans le domaine de chasse et réserve de Bombo-Lumene	Kinshasa	500 000 \$						
20	Réhabilitation et repeuplement du jardin zoologique de Kinshasa	Kinshasa	2 000.000\$						
21	Construction des infrastructures d'accueil touristiques de jardin Botanique de Kisantu	Kongo Central	5 000.000\$						
22	Aménagement et zonage de domaine de chasse et réserve de Bombo-Lumene	Kinshasa	1.500.000\$						

23	Restauration de la biodiversité, des paysages et des écosystèmes dégradés de la RDC : forêt de Mayombe (Luki) réserve de chasse de Bombo-Lumene et Mbushi Mai (Grand Kasai)	National	14.500.000 \$	
24	Projet de développement écotouristique autour des AP et dans les CFCL	National	35.500.000 \$	
IV	Secteur 4 : Accès aux produits forestiers Non ligneux			
25	Projet de promotion et valorisation des PFNL	National	14.320.000\$	DGF, COMIFAC-RDC
V	Secteur 5 : Utilisation de l'énergie renouvelable			
26	Utilisation de l'énergie renouvelable en RDC	National	16.500.000\$	
VI	Secteur 6 : Gestion des déchets			
27	Gestion et valorisation des déchets en RDC	National	21.500.000\$	
VII	Secteur 7 : Accès aux crédits agricoles en milieu rural			
28	Formation et renforcement des capacités des PA et CO sur l'agriculture résilience	National	13.050.000\$	
VIII	Secteur 8 : Entreprenariat en milieu rural et accès au marché			
29	Formation en entreprenariat féminin et promotion des activités génératrices des revenus	National	18.100.000\$	
IX	Secteur 9 : Accès sécurisé à l'eau en milieux ruraux			
30	Redynamisation du service d'hydraulique rurale (eau proximité)	National	31.540.000\$	
31	Renforcement des capacités de la communauté dans la maintenance des équipements et contrôle de la qualité de l'eau	National	800.000\$	
32	Formation sur les techniques simples de traitement de l'eau	National	1.041.000\$	

3. NOTES CONCEPTUELLES DE QUELQUE PROGRAMMES ET PROJETS CLIMATIQUES EN RDC

a. Intitulé du Programme : Développement écotouristique autours des Aires Protégées et dans les Concessions Forestières des Communautés Locales

I. CONTEXTE

Le tourisme est devenu une importante industrie à l'échelle mondiale, participant à hauteur de 10,3 % du PIB mondial en 2019. Il contribue fortement à la création d'emplois dans certains pays, en particulier pour les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants, les communautés rurales et les populations autochtones. Il peut être un moteur de développement pour d'autres secteurs économiques tels que l'agriculture, les transports, le bâtiment, et les télécommunications. Et le tourisme est aussi l'une des voies principales permettant, à la fois, d'insérer les aires protégées dans les économies locales et d'en financer la gestion.



Diversité biologique et culturelle en Afrique Centrale

L'Afrique centrale dispose d'un riche potentiel de tourisme de nature et d'écotourisme, tant en termes naturels que culturels. Elle est la région de la grande faune et flore et le lieu par excellence du tourisme de vision de la faune et de la flore. Elle renferme de nombreuses espèces rares et emblématiques, animales ou végétales, tels les gorilles et les bonobos, à portée de vue dans le Maï Ndombé, les chimpanzés dans la forêt du Mayombe, des grands arbres tels que le moabi, etc.

Le potentiel culturel de la sous-région est aussi considérable, avec de nombreux peuples aux traditions encore vivaces et qu'ils seraient fiers de partager (chefferies des peuples Téké du Gabon et des deux Congo, Pygmées, etc.). Ce tourisme culturel, très peu développé dans la sous-région, peut toucher au moins en partie les aires protégées, et permettrait de s'immerger dans le milieu naturel avec les natifs de ces régions, dépositaires d'un savoir ancestral.

Cependant, malgré cette forte diversité biologique et culturelle, le taux de tourisme dans les aires protégées de la sous-région reste très faible. Le parc national des Virunga, en RDC, le plus ancien parc d'Afrique et aussi le plus riche d'Afrique centrale en termes de diversité des paysages, des écosystèmes et des espèces, n'a accueilli en 2017, que 8.000 visiteurs.

La faiblesse de ces chiffres est due à divers facteurs tels que l'éloignement et l'état de dégradation des voies de communication, l'insuffisance d'infrastructures adéquates et de personnel d'accueil et de guidage qualifié, un marketing inexistant voire des problèmes sécuritaires et sanitaires.

Efforts de la sous-région d'Afrique Centrale dans l'écotourisme, dans et autour des AP

Par ailleurs, malgré ce tableau sombre, il conviendra de souligner qu'au niveau de la sous-région d'Afrique Centrale, plusieurs projets et programmes sont développés en faveur de la promotion de l'écotourisme dans les Aires protégées et leurs environs. Dans le cadre du « Projet régional « CBSP PIMS – 3447 : Partenariat pour la conservation de la biodiversité – Mécanismes de financement durable des aires protégées du bassin du Congo– PIMS 3447 », six pays membres de la Commission des Forêts Afrique Centrale (COMIFAC) à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA et la République Démocratique du Congo (RDC) ont reçu l'appui du FEM dans l'élaboration de leur stratégie Nationale de financement durable des Aires Protégées.



Parc National de Virunga

Ecotourisme et foresterie communautaire

La foresterie communautaire est un processus dynamique et participatif visant l'implication de la communauté locale à la gestion durable et intégrée de ses forêts.

En RDC, elle a été instituée par l'article 22 du code forestier et ses mesures d'applications, développée grâce à la Stratégie Nationale de la foresterie communautaire, adoptée en 2018.



Parc National de Virunga

A ce jour en RDC, plus de 190 concessions forestières sont octroyées aux communautés locales, et toutes affectées à la conservation. Ceci constitue un nouveau mécanisme de protection de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique et d'attraction touristique.

Nécessaire diversification de l'offre touristique dans les AP et CFCL

Disposer d'un produit touristique « phare », ne suffit pas : le tourisme vit de la diversité de l'offre. Cette diversité est nécessaire pour : 1) susciter de nouvelles envies auprès des touristes, 2) leur faire vivre des expériences différentes et complémentaires, 3) et les retenir plus longtemps sur chaque site ou dans la sous-région.

Aires Protégées, écotourisme et changement climatique`

Les forêts d'AC concentrent plus de 16% du carbone aérien intertropical, soit 31,8 Gt C, la proportion dépasse le 20% du carbone total lorsque l'on considère le carbone organique du sol.

Les AP couvrent environ 17,6% de la superficie des pays d'AC, membres de la COMIFAC et renferment entre 20 et 25% du stock de carbone de ces pays, soit 14,9 Gt C.

Avec sa superficie de plus de 33600km², le parc national de la Salonga de la RDC, protège à lui tout seul un stock de plus de 1,8GtC.

Aussi, les AP permettent l'amélioration de la résilience des écosystèmes et des sociétés humaines face au changement climatique.

Force de ce qui précède que le Gouvernement de la RDC au travers la Coordination Nationale de la COMIFAC en RDC a élaboré la présente note conceptuelle du Programme « Développement écotouristique autour des AP et dans les CFCL ».



Pygmés de la province du Sud-Kivu
Vivants près du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB)

II. OBJECTIFS

- L'objectif principal de ce programme est d'assurer la valorisation des écosystèmes forestiers, de potentiel culturel de la RDC, d'insérer les Aires Protégées dans les économies locales et de financer la gestion ainsi que promotion de la foresterie communautaire.
- Plus spécifiquement, il s'agira de :
 - Réhabiliter quelques voies de communication vers les aires protégées de la RDC () ;
 - Construire des infrastructures adéquates autour des AP ;
 - Renforcer les capacités du personnel des AP et les communautés locales sur les techniques d'accueil, de guidage et marketing (comment susciter de nouvelles envies auprès des touristes, leur faire vivre des expériences différentes et complémentaires et les retenir plus longtemps sur chaque site ou dans la sous-région) ;



Parc National de Virunga

- Sensibiliser les communautés sur les maladies zoonotiques et promouvoir le concept « une seule sante » ;
- Accompagner et sensibiliser les communautés sur la gestion et valorisation de leurs concessions forestières.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

- Quelques voies de communication vers les aires protégées de la RDC (Salonga, Virunga, Garamba et Kahuzi-Biega), réhabilitées ;
- Les infrastructures adéquates autour des AP, construites et réhabilitées (Salonga, Virunga, Garamba et Kahuzi-Biega) ;
- Le personnel des AP et les communautés locales, renforcés en capacités sur les techniques d'accueil, de guidage et marketing;
- Les communautés sensibilisées sur les maladies zoonotiques et sur le concept « une seule sante » ;
- Les communautés accompagnées et sensibilisées sur la gestion et la valorisation de leurs concessions forestières.



Province de la Tshopo
Parc national de Lomami, grand protecteur de la biodiversité

IV. CIBLES

- Les Aires protégées de la RDC et leur personnel, notamment les parcs nationaux de la Salonga, de Virunga, de Garamba et de Kahuzi-Biega ;
- Les communautés vivant autour des AP ;
- Les communautés détentrices des titres des concessions forestières en RDC.

V. CALENDRIER

Ce programme s'étend sur l'ensemble du territoire national de la République Démocratique du Congo, pour une durée de 5 ans.



VI. IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Ce programme contribuera à :

- La conservation et valorisation des écosystèmes forestiers dans et autour des AP par l'écotourisme ;
- L'autofinancement des AP
- L'insertion des Aires Protégées dans les économies locales
- Le développement de l'économie des communautés locales et autochtones vivant autour des AP ou détentrices des titres des concessions forestières ;
- La valorisation du potentiel culturel des communautés locales et autochtones de la RDC ;
- La promotion de la foresterie communautés.



VII. BUDGET

L'exécution de ce programme coutera à la RDC : **17.500.000 \$.**

b. Intitulé du projet « Culture du JATROPHA comme l'une de solution durable dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour la protection des écosystèmes forestiers en RDC »

« Dans le but de lutter contre le réchauffement climatique et d'atténuation de l'émission de gaz à effet de serre sur l'atmosphère, nous proposons un projet que nous estimons être assez efficaces et durable.

L'Afrique, précisément la République Démocratique du Congo, représente en elle-même un potentiel pour la résolution durable des problèmes liés au changement climatique.

Seulement, des moyens conséquents sont nécessaires pour la mise en œuvre et la réalisation des projets conçus dans le cadre du Plan de convergence. L'occasion nous est donnée de présenter un projet que nous estimons judicieux et utile pour le bien des communautés rurales et pour l'intérêt de tous, c'est-à-dire l'atténuation des effets du réchauffement climatique et la réduction des impacts négatifs des faits de l'homme sur la nature et l'environnement, tout en protégeant notre écosystème forestier. »

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'épuisement possible des sources d'hydrocarbures fossiles et leur fort potentiel polluant, ont amené à chercher des solutions écologiques alternatives et durables. En des termes simples, cette plante produit des esters méthyliques et des dérivées des huiles végétales qui se substituent aisément au biodiesel d'origine fossile.

Une étude approfondie, par des chercheurs attirés a prouvé que le Jatropha possède des propriétés chimiques lui attribuant certaines vertus médicinales. Il peut notamment être employé comme laxatif, antiseptique, dans la lutte contre les maladies cutanées et contre la lèpre. Car il produit une substance appelée curcine ou curcasine, ayant des vertus anti tumorales, fongicides et insecticides. Mais plus encore, le Jatropha est intensément cultivé dans certains pays d'Afrique, notamment le Cap Vert, pour son huile extraite à partir de ses graines et dont le teneur en huile est comprise entre 25 et 35%. Cette huile est transformée en biodiesel de haute qualité grâce à ses qualités physicochimiques, par un procédé industriel. Ce biodiesel est utilisé par les moteurs des véhicules et dans les groupes électrogènes. C'est un substitut de gas-oil (diesel traditionnel).

Ce biodiesel est un carburant écologique, biodégradable et plus durable. L'indice de cétane est un point d'inflammabilité supérieur à celui du gasoil. Il offre plus de sécurité pour le transport et le stockage que le gasoil traditionnel.



Le biocarburant constitue donc un pari sûr dans le secteur d'énergie à court, moyen et long terme, comme substitut du diesel. Son marché mondial est en constante augmentation et la production de biocarburant est inférieure à la demande. C'est pourquoi, les pays occidentaux ont établi des lois et des règlements pour inciter à l'augmentation de la production de biodiesel et à son utilisation.

Force de ce qui précède que le Gouvernement de la RDC au travers la Coordination Nationale de la COMIFAC en RDC a élaboré la présente note conceptuelle du projet « la culture du JATROPHA comme l'une de solution durable dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour la protection des écosystèmes forestiers » qui vise à encourager la culture de cette plante.

II. OBJECTIFS

L'objectif global : la cultiver de Jatropha en plusieurs hectares et son industrialisation, afin de réduire les émissions du CO2. Car la combustion du biodiesel à base d'huile de Jatropha produit 80% de CO2 de moins que celle de diesel traditionnel. Il est biodégradable, en cas de flaque, il se dégrade au bout de 28 jours.

Spécifiquement, il s'agira de :

1. Assurer la culture de plus de 25.402,5 ha Jatropha sur l'ensemble du territoire national notamment dans les villes;
2. Promouvoir la création des industries de transformation de biodiesel au niveau national ;
3. Développer de partenariat avec les industries existantes ;
4. Sensibiliser les communautés locales et autochtones (dont femmes et jeunes) sur la culture et la valorisation de Jatropha ;
5. Octroyer les crédits agricoles aux communautés locales.

III. RESULTAT ATTENDU

- La culture de plus de 25.402,5 ha Jatropha sur l'ensemble du territoire national, assurée ;
- Des industries de transformation de biodiesel au niveau national, promues et créées ;
- La transformation assurée du Jatropha ;
- Le partenariat avec les industries existantes développé ;
- Les communautés locales et autochtones sensibilisées sur la culture et la valorisation du Jatropha,;
- Les crédits agricoles octroyés aux communautés locales.

IV. CIBLES

- La population des zones rurales dans toutes les provinces de la République Démocratique du Congo ;
- Les industriels sectoriels
- Le marché mondial du biocarburant

V. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

La plantation de Jatropha apportera un avantage non seulement écologique et environnemental, mais aussi un avantage pour la commercialisation et l'industrialisation. Le marché africain étant presque vierge en matière de biocarburant, ce projet permettra à la RDC qui regorge d'un grand potentiel en terre cultivables, de relever ce défi.

Elle permettra également de lutter contre la désertification et freine des érosions.

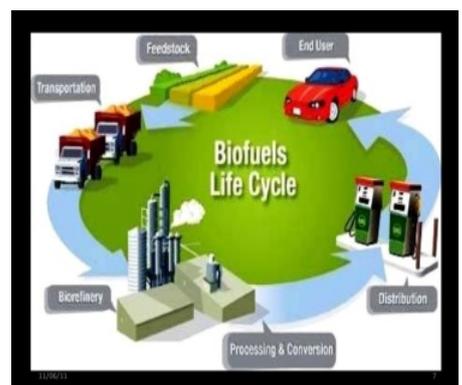
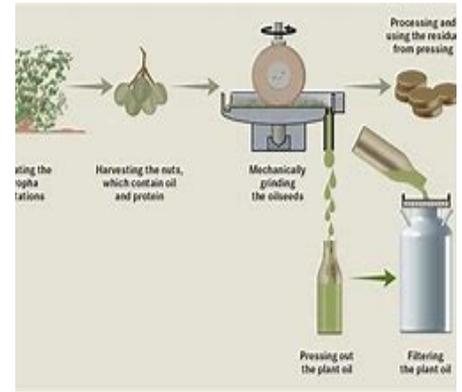
L'implantation d'unité de fabrication industrielle du biocarburant dans notre pays produira des emplois, réduira la dépendance vis-à-vis de l'importation du Pétrole fossile, et par conséquent moins de dépenses en devises.

Pour les communautés locales et autochtones, la culture du Jatropha présente les bénéfices ci-après :

- La sédentarisation de la population pour éviter l'exode rurale ;
- La lutte contre les catastrophes naturelles tels que les érosions et la dégradation de terre ;
- La création de la richesse à la population rurale ; car la culture de Jatropha peut se faire en association avec d'autres cultures vivrières (arachide, haricot, maïs, niébé, piment, tomate, riz pluvial...).
- Assure le fonctionnement des machines grâce à ces huiles.

VI. BUDGET

L'exécution de ce programme coutera à la RDC : **11.000.000\$**



c. **Intitulé du projet : Résilience climatique et agroforesterie dans la cité de Mbankana, facteur d'amélioration durable des conditions de vie des femmes autochtones et locales⁴**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La cité de Mbankana connaît une exploitation de bois énergie accentuée, causée par une demande grandissante de cette denrée par la Ville province de Kinshasa et à la croissance démographique.

L'objectif du concept technologique est de promouvoir l'agroforesterie afin de créer des puits carbonés pour la séquestration de gaz carbonique (association de l'Acacia auriculiformis au manioc sur une superficie de 1000 hectares (soient 800.000 arbres plantés) tout en renforçant la résilience et les capacités d'adaptation des communautés locales de Mbankana dans le changement climatique par :

- Une fertilisation raisonnée du maraichage ;
- L'autonomisation de femmes à travers l'agroforesterie, l'élevage des poules pondeuses et l'apiculture.

Énoncé du problème relatif au changement climatique

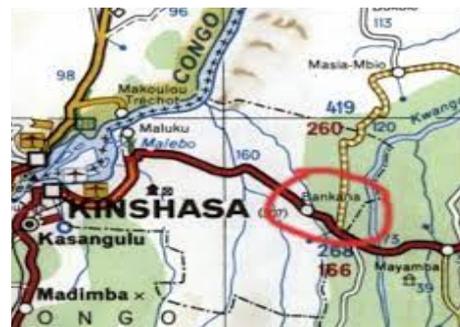
La chefferie de Mbankana connaît de sérieux problèmes qui sont directement liés au changement climatique. Jadis, le paysage de chefferie avait des arbres qui jouaient un grand rôle dans la régulation du climat, l'absorption de l'eau de pluie et la protection contre l'érosion, mais actuellement, suite à l'exploitation grandissante de bois énergie due à la fabrication des braises et à l'agriculture extensive sur brulis, il n'y a presque plus d'arbres autour de la cité.

Cette pratique est à l'origine de :

La perturbation du calendrier agricole avec une influence négative sur la production agricole. Le semis de certaines cultures intervient plus tard que prévu à cause de l'arrivée tardive des pluies ;

La perturbation du cycle de pluie. En RDC, il y a deux saisons de pluie, la saison A et la saison B. La saison A commence de mi-septembre à Janvier et la saison B, de mars à mai. Il y a d'ordinaire une petite saison sèche au mois de février. Mais actuellement, il y a une perturbation de pluie qui fait qu'il ait par exemple de pluie en février et la petite saison sèche au mois de mars ;

- Une forte insolation causant de brûlures des plantules : Souvent, après de grandes pluies, il y a



Cité de Mbankana



⁴ Elaboré par Humana People to People (HPP-Congo) avec l'appui technique de la COMIFAC-RDC Courriel : b.s@hpp-congo.org
Téléphone : +243811615225 Site web : www.hpp-congo.org



une forte insolation qui cause de brûlures de plantules ;

- Des fortes pluies qui causent des inondations dans le bas-fond qui détruisent les digues des étangs piscicoles et les cultures maraichères ;
- L'érosion du sol, car il y a 37 têtes d'érosion qui menacent de couper la cité de Mbankana en 3 parties avec des implications économiques et sociales ;
- Des tempêtes violentes qui emportent les toitures des maisons : La cité de Mbankana connaît une déforestation en outrance, à telle enseigne qu'il n'y a plus de forêt autour de la cité. Il faut parcourir au moins 50 Km pour voir une forêt. Alors vents soufflent régulièrement à grande vitesse parce qu'il ne rencontre pas de barrière naturelle qui pouvaient servir de coupe-vent avec des répercussions néfastes pour des cultures.

II. OBJECTIF GLOBAL

Assurer la protection et la gestion durable des ressources forestières tout en améliorant les conditions de vie des communautés riveraines à travers la vulgarisation des innovations agricoles et l'agroforesterie.

Objectifs spécifiques :

- Lutter contre l'agriculture sur brûlure à Mbankana par la promotion de l'agroforesterie afin d'augmenter la production de la forêt et de bois-énergie hors-forêt naturelles ;
- Contribuer à l'afforestation à Mbankana ;
- Sensibiliser les communautés et les exploitants locaux sur le rôle de l'arbre dans la régulation climatique et développement la communautaire ainsi que leur exploitation durable ;
- Promouvoir la création des centres d'incubation pour le développement de l'élevage des poules pondeuses afin d'améliorer les conditions socioéconomiques des femmes bénéficiaires et de

favoriser la fertilisation raisonnée du sol à base de fumiers ;

- Promouvoir l'apiculture.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Produit 1 : 800.000 arbres d'acacia en association avec le manioc sont plantés sur 1000 hectares afin de diminuer la dépendance au bois énergie issu des forêts naturelles.

Produits 2 : 3 centres d'incubation sont créés pour le renforcement des capacités des bénéficiaires en techniques agricoles durables.

Produit 3 : Au moins 80% de 2000 femmes ou ménages ont amélioré leurs revenus grâce à l'augmentation de la production agricole, à la promotion de l'apiculture et à un système de marché développé et opérationnel avec l'implication de tous les acteurs.

Produit 4 : La construction de 2000 foyers améliorés dans la cité de Mbakana afin de diminuer sensiblement la consommation de bois-énergie qui produit le gaz à effet de serre et accélère et intensifie des effets de changement climatique.



IV. Bénéfices attendus du concept technologique (égalité des sexes et autres) :

L'égalité de sexe :

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur des Objectifs de développement durable et se révèlent absolument nécessaires pour assurer à tous la pleine réalisation de leurs droits et potentiels, selon la stratégie de Nations Unies.

Selon les études de la FAO, 80% des populations paysannes en République Démocratique du Congo doivent leur survie à la femme ou encore c'est grâce au travail de la femme en milieux paysans que les ménages survivent. Ainsi, ce projet veut promouvoir l'autonomisation durable des femmes paysannes pour une meilleure gestion de leurs ménages.

En effet, le projet veut aussi impliquer la femme paysanne dans la mitigation et l'adaptation locale au changement climatique, par la gestion de ressources naturelles forestières et la prise de décisions sur la gestion durable de la biodiversité. Souvent dans les communautés rurales, la gestion des terres et des

forêts ne concerne, dans la plupart des cas, que des hommes, et les femmes sont mises à l'écart. Les terres appartiennent à la famille du chef coutumier. Et aussi, il y a des particuliers qui ont acheté des concessions forestières auprès du chef coutumier. Elles ne sont pas associées à la prise de décisions lorsqu'il s'agit de la gestion des ressources naturelles. Les bénéficiaires de ce projet sont toutes les femmes appartenant à l'église catholique, au réseau REAVFA et les autres femmes volontaires de la cité de Mbankana. Et les activités du projet seront exécutées par elles avec l'encadrement de 3 structures locales (centres d'incubation) qui ont une expertise avérée dans le renforcement des capacités des communautés locales.



Activités alternatives à l'exploitation Des bois et à l'agriculture sur brûlure

V. CIBLES

- Réseau des Associations Villageoises des Femmes en Action (REAVFA)
- Les femmes catholiques de Mbankana
- Autres femmes de la cité de Mbankana

VI. BUDGET



Activités alternatives à l'exploitation Accentuée des bois

Main Budget Items	Global Fund (USD)
Personnel (staff)	332,500 USD
Consultants & Professional Fees	62,000 USD
Publication and Materials	62,000 USD
Printing and binding	74,500 USD
Workshop and Events	510,100 USD
Travel	24,600 USD
Sub-total	1,065,700 USD
Administrative costs (10% overhead)	106570 USD
TOTAL	1,076,357 USD



Activités alternatives à l'exploitation Accentuée des bois

d. Intitulé du projet : Démarcation participative de limites des Aires Protégées en RDC

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République Démocratique du Congo est connue de par le monde à travers sa variété et riche biodiversité, caractérisée par un endémisme important en biocénose (phyto-zoocenose).

Près de vingt-cinq millions d'hectares, soit 14,47 % de l'étendue du territoire national sont destinés à la protection de la méga-biodiversité protégée à des titres divers notamment les Parcs Nationaux, Aires Protégées, domaines de chasse et Réserves.

Par ailleurs l'état dans lequel vit et évolue ce réseau d'aires protégées de la RDC intrigue si bien l'attention d'un bon nombre de chercheurs, naturalistes évoluant dans le secteur de l'environnement.

A cet effet, les Aires protégées apparentées en République démocratique du Congo sont victimes d'exploitations minières (Parc national de Kahuzi-Biega), d'empiètement agricole, construction des barrages hydroélectriques (parc national de l'Upemba), braconnage ainsi que les spoliations (construction d'une université dans le Parc national des Virunga) qui empiètent même sur la biodiversité.

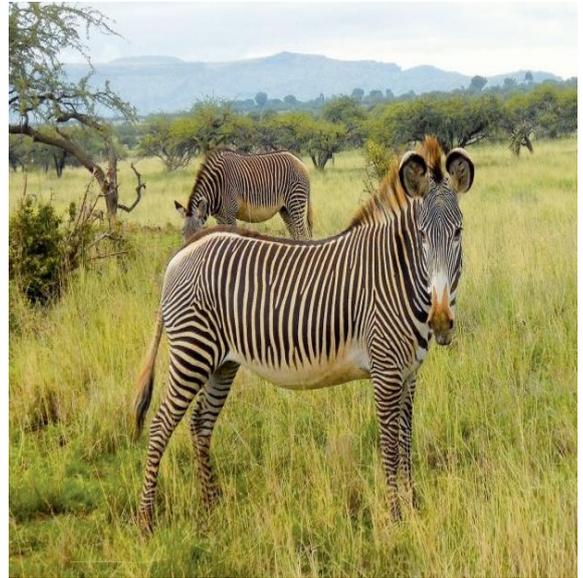
A l'origine de cette situation figure le manque des marquages apparents/physiques ou l'ignorance des limites officielles, qui par conséquent favorise la criminalité faunique, environnementale et des crimes contre l'humanité. Ces absences des limites apparentes des parcs nationaux et Aires Protégées sont aussi à l'origine des conflits entre les gardes forestiers et les communautés environnantes.

Ces crimes et conflits vont à l'encontre de l'article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique qui définit une aire protégée comme un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.



Cette démarcation est-elle suffisante ?

Pour résoudre cette difficulté, plusieurs alternatives sont proposées par les organisations de la société civile œuvrant dans la Protection de l'Environnement en République Démocratique du Congo (ROPE –RDC) notamment la mise en place d'une commission nationale chapeautée par l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) en collaboration avec d'autres acteurs sectoriels dont la coordination nationale de la COMIFAC-RDC.



L'une des espèces rares au milieu du Parc National de la Salonga.

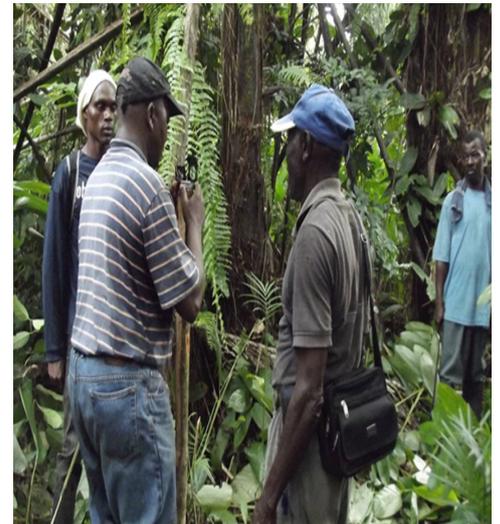
Cette commission aura pour mission de coordonner la démarcation participative et définitive des limites des Aires Protégées, là où cela n'est pas encore effectif, et ce à nouveau conformément aux lois de la RDC et aux besoins en termes d'urgence climatique.

Soucieux d'apporter une solution durable en rapport avec les menaces que subissent les Aires Protégées par manque des démarcations participatives de limites que s'inscrit ce projet initié par la Coordination Nationale de la Commission d'Afrique Centrale en République Démocratique du Congo.

II. OBJECTIFS

L'objectif principal de cette idée-projet est de contribuer à la protection, gestion durable des Aires Protégées et des services écosystémiques ainsi que la préservation de leurs valeurs culturelles. Il s'agit spécifiquement :

- Mettre en place une commission nationale chargée d'identifier toutes les parties prenantes ;
- Faire un état des lieux des limites des Aires protégées de la RDC ;
- Restaurer les marquages physiques existants dans certains parcs et Aires Protégées ;
- Tracer les bornages ou limites physiques non existants des autres Parcs et Aires Protégées ;
- Sensibiliser les communautés locales sur la restauration des marquages physiques et apparentes des Aires Protégées ;
- Mettre en place les mécanismes qui contribuent au maintien de la diversité biologique (protection des espèces et de leur variabilité génétique, des écosystèmes et des processus écologiques ;
- Respecter et suivre les engagements pris par la RDC par rapport à la Convention internationale sur la diversité biologique ;



Les bonnes pratiques pour la démarcation des Aires Protégées

- Mettre en place des mécanismes à développer une éthique environnementale au sein de la collectivité et à renforcer la fierté et l'identité culturelle d'un État ;
- Mise en place d'une commission nationale chargée de veiller sur l'application des décisions et mesures prises par les parties prenantes ;
- Redynamiser le réseau des aires protégées de la RDC.



Conservation de la Biodiversité dans le bassin du Congo

III. RESULTATS ATTENDUS

- Une commission nationale chargée d'identifier toutes les parties prenantes mise en place ;
- Etat des lieux des limites des Aires protégées de la RDC réalisé ;
- Les marquages physiques existants dans certains parcs et Aires Protégées restaurés ;
- Les bornages ou limites physiques non existants des autres Parcs et Aires Protégées tracés ;
- Les communautés locales sur la restauration des marquages physiques et apparentes des Aires Protégées sensibilisées ;
- Les mécanismes contribuant au maintien de la diversité biologique (protection des espèces et de leur variabilité génétique, des écosystèmes et des processus écologiques mis en place ;
- Les engagements pris par la RDC par rapport à la Convention internationale sur la diversité biologique respectés et suivis ;
- Les mécanismes à développer une éthique environnementale au sein de la collectivité et à renforcer la fierté et l'identité culturelle d'un État mis en place ;
- Le réseau des aires protégées de la RDC redynamisé.



Peuple Autochtone bénéficiaire des services écosystémiques des Aires Protégées.

IV. CIBLES

- Populations autochtones ;
- Communautés locales ;
- Eco-gardes.

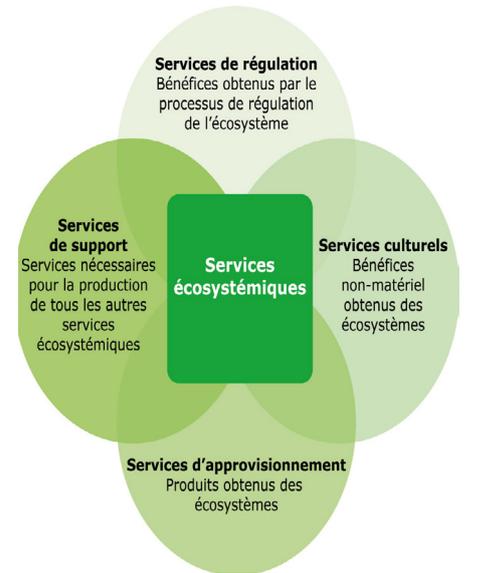


Sensibilisation des communautés locales par le Réseau des AP.

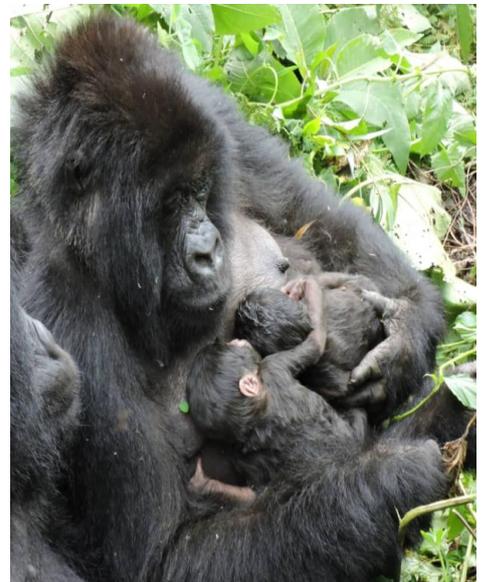
V. IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Les impacts environnementaux et sociaux qui peuvent surgir en termes de changement qualitatif et quantitatif se résument comme suite :

- Restauration de la biodiversité ;
- Protection des milieux contre des catastrophes naturelles ;
- Amélioration des conditions socio-économiques des populations riveraines ;
- Restauration écologique des Aires Protégées ;
- Rétablissement d'espèces particulières ;
- consolidation d'une fonction écosystémique ou d'une connectivité à l'échelle d'un paysage terrestre ;
- Amélioration des possibilités d'expériences touristiques ;
- Rétablissement ou l'amélioration de divers services écosystémiques
- Valorisation des services écosystémiques ;
- Etablissement de nouveaux modes d'aménagement, par exemple au regard des pratiques forestières ou de la conservation et de la mise en valeur de la faune.



Importance des services écosystémiques



Naissance des jumeaux gorilles au Parc National de Virunga

VI. BUDGET

Le budget estimatif pour la réalisation des travaux de démarcation participative de limites des Aires Protégées de la RDC est à la hauteur de **5 millions de dollars Américains**.

4. CONCLUSIONS

L'Afrique, précisément la République Démocratique du Congo, représente en elle-même un potentiel riche au regard des enjeux de l'heure pour la résolution durable des problèmes liés au changement climatique.

Au niveau national, beaucoup d'efforts sont fournis en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Cependant, ces efforts doivent être encouragés par les moyens nécessaires pour renforcer la résilience climatique, la transition énergétique juste et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce document a le mérite de compiler les programmes et projets climatiques en RDC, d'y proposer un budget estimatif et d'identifier les parties prenantes pour la mise en œuvre. Il constitue un véritable outil de négociation pour la RDC et un document de référence pour les bailleurs des fonds, les partenaires techniques et financiers ou autres partenaires au développement durable.

5. ACRONYMES

AC : Afrique Centrale

AP : Aire Protégée

CC : Changement Climatique

COLO : Communauté Locale et Peuple Autochtone

CFCL: Concession Forestière des Communautés Locales

**Cop : Conférence des parties à la Convention- Cadre des Nations Unies
sur les Changements Climatiques**

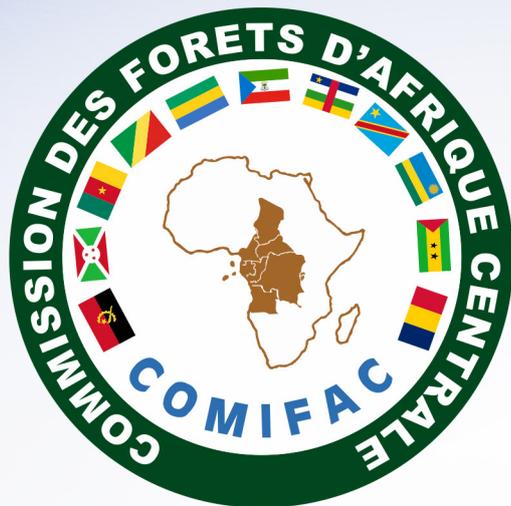
GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

Gt C : Giga tonne des Carbones

PTF : Partenaire Technique et Financier

RDC : République Démocratique du Congo



VICE - PRIMATURE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
COORDINATION NATIONALE DE LA COMMISSION
DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE EN RDC